

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 18/07/2022

**OBJET : Signature du bail locatif avec LOCAPOSTE concernant les locaux de la poste**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 22**

**Nombre d'exprimés : 28**

**Date convocation 11/07/2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle ANSOLIA, le dix-huit juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaients présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND  
Emmanuelle SCHARFF à Liliane BLAISE  
Roseline MHARI AGOURRAME à Ouda MECHAIN  
Sandrine TROUSSIEUX à Nathalie HERAUD  
Christophe DEBIZE à Linda BEGGUI  
Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Excusé

Stéphane DUTHEIL

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET expose que par acte sous seing privé en date du 19 janvier 2006, le Bailleur a fait bail et donné à loyer au Preneur les locaux sis 218 avenue de Brienne à Anse (69480) pour une durée de neuf années à compter du 1er janvier 2006. Il a été

convenu d'un commun accord entre les parties que le présent acte se substituera à compter du 1er octobre 2022, à l'acte de location du 19 janvier 2006, parvenu à échéance le 31 décembre 2014 et qui se poursuit par tacite prorogation depuis cette date.

Les Locaux Loués sont situés dans un immeuble sis 218 avenue de Brienne à Anse (69480) et se composent :

- sas d'entrée, accueil public, guichets, 2 bureaux COFI, bureau DET, bureau Comptabilité, local Caisse, salle de réunion, salle de tri, cabine, bureau, local Boîtes Postales, sanitaires et vestiaires au rez de chaussée,
- local archives, chaufferie, caves et garages au sous-sol,

Le tout pour une surface utile locative de 624 m<sup>2</sup>, conformément aux plans ci-annexés que le Preneur déclare parfaitement connaître pour les occuper au titre d'un bail précédent.

Le présent bail est consenti et accepté par LOCAPOSTE pour une durée de neuf (9) ans, à compter du 1er octobre 2022, pour se terminer le 30 septembre 2031, sauf résiliation anticipée reconnue au profit de LOCAPOSTE.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer annuel d'un montant de quarante mille deux cent vingt-huit euros et trente-quatre centimes (40228,34 €), soumis à TVA, avec indexation annuelle à la date anniversaire du bail en fonction de l'ILC, indice des loyers commerciaux.

**Vu l'article L 2122-22 du CGCT,**

**Vu la délibération du 25 mai 2020 relatives aux attributions accordées à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal,**

**Dont acte**

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



*Le secrétaire*  
*Jeu*